m. Louis, conseiller du comité perpetuel de l'academie Royale de chirurgie, et commissaire pour les extraits, ayant presenté a la compagnie un ouvrage qui a pour titre: Lettres sur la certitude des signes de la mort ou l'on rassure les citoyens de la crainte d'etre enterrés vivans, elle a nommé pour l'examiner mrs. andouillé et simon membres de l'academie; [et ses commissaires] ~~lesquels~~ en ayant fait un rapport tres avantageux, [l'academie] ~~elle~~ a consenti a ce que m. louis ~~le~~ publia cet ouvrage avec la qualité de membre de l'academie en foy de quoy [j'ay] ~~Jelluy ay~~ donné le present extrait des registres a paris ce

6.

ARC 61 n° 60

...DÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE